

—

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 juin 2005**

CP 05/06-40

**AIDE DU DEPARTEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE VILLAGES  
COMMUNES DE CASTERA-BOUZET, COMBEROUGER,  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAUBAN TROIS RIVIERES,  
LAGUEPIE, MIRABEL, MONTECH ET SAVENES**

—

Dans le cadre de ses politiques en faveur des communes, le Conseil Général conduit depuis 1972 une politique en faveur de l'aménagement de villages.

**I - NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

Les communes rurales peuvent bénéficier de ces aides pour réaliser des travaux d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie, tels que l'aménagement de places, de jardins publics et de parcours de promenade, la construction de collecteurs pour l'évacuation des eaux pluviales, l'installation de ponts-bascules, la réfection des cours d'école.

**II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La dépense subventionnable est plafonnée à **19 000 €HT**.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population de la commune est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**III - DEMANDES DE SUBVENTION PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS  
PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>CASTERA-BOUZET</b> Aménagement des abords de la salle à usages multiples VIAM/STA02470	153	12 925	12 925	54 %	<u>6 979 €</u>
<b>COMBEROUGER</b> Aménagement de la cour de récréation à l'école maternelle VIAM/STA02479	204	19 200	19 000	36 %	<u>6 840 €</u>
<b>LAGUEPIE</b> Aménagement extérieur du camping municipal VIAM/STA01975	792	27 500	19 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<b>MIRABEL</b> Acquisition d'une stèle rendant hommage aux Résistants VIAM/STA02473	882	1 900	1 900	18 %	<u>342 €</u>
<b>MONTECH</b> Assainissement pluvial à proximité du groupe sco- laire VIAM/STA02476 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juin 2005	3 122	24 798	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
<b>SAVENES</b> Aménagement d'espaces publics dans le bourg VIAM/STA02442 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 avril 2005	433	20 592	19 000	31.20 %	<u>5 928 €</u>

**DEMANDE DE SUBVENTION  
PRESENTEES DANS LE CADRE  
DU CONTRAT D'AGGLOMERATION DE MONTAUBAN**

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COU T EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>MONTBETON</b> (Maître d'ouvrage : Communauté de Commu-nes de MONTAUBAN TROIS RIVIERES) Aménagement de l'entrée du village de Montbeton 2 <sup>ème</sup> tranche VIAM/STA02399	1 836	561 554 €	122 000 €	20 %	<u>24 400 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat d'Agglomération de MONTAUBAN					

**TOTAL.....50 189 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041434, sous-fonction 74.

Délibération de programme 2005 .....	<b>500 000 €</b>
Engagé aux précédentes commissions	
Permanentes .....	<b>241 769 €</b>
Engagé à la commission permanente de ce jour ..	<b>50 189 €</b>
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	<b>291 958 €</b>
Disponible .....	<b>208 042 €</b>

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 50 189 €

*\* Demandes de subventions présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COUT EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN- TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>CASTERA-BOUZET</b> Aménagement des abords de la salle à usages multiples VIAM/STA02470	153	12 925	12 925	54 %	<u>6 979 €</u>
<b>COMBEROUGER</b> Aménagement de la cour de récréation à l'école maternelle VIAM/STA02479	204	19 200	19 000	36 %	<u>6 840 €</u>
<b>LAGUEPIE</b> Aménagement extérieur du camping municipal VIAM/STA01975	792	27 500	19 000	18 %	<u>3 420 €</u>
<b>MIRABEL</b> Acquisition d'une stèle rendant hommage aux Résistants VIAM/STA02473	882	1 900	1 900	18 %	<u>342 €</u>
<b>MONTECH</b> Assainissement pluvial à proximité du groupe sco- laire VIAM/STA02476 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 6 juin 2005	3 122	24 798	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
<b>SAVENES</b> Aménagement d'espaces publics dans le bourg VIAM/STA02442 <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28 avril 2005	433	20 592	19 000	31.20 %	<u>5 928 €</u>

*\* Demande de subvention présentée dans le cadre du contrat d'agglomération de Montauban*

COMMUNE PROJET	POPULA- TION TOTALE	COU T EN €H.T.	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE EN €H.T.	TAUX DE SUBVEN TION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>MONTBETON</b> (Maître d'ouvrage : Communauté de Commu-nes de MONTAUBAN TROIS RIVIERES) Aménagement de l'entrée du village de Montbeton 2 <sup>ème</sup> tranche VIAM/STA02399 Observation : Dossier présenté dans le cadre de l'année 1 du Contrat d'Agglomération de MONTAUBAN	1 836	561 554 €	122 000 €	20 %	<u>24 400 €</u>

**TOTAL.....50 189 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,